



Arrêté n°D326036AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D908**

STAM Terres de Lorraine

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de l'entretien du batrachoduc de Boucq réalisé le long de la RD n° D908 du PR 0+0 au PR 0+870, sur le territoire de la commune de Boucq ;

SUR la demande du service Patrimoine naturel en date du 28/01/2026 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,



ARRETE

Article 1- Le 05 février 2026 de 07H00 à 18H00, pendant la durée effective de l'entretien du batrachoduc, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D908 du PR 0+0 au PR 0+870, chantier d'une longueur maximum de 150m :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué au moyen de B15 et C18.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge et sous la responsabilité du STAM Terres de Lorraine - Centre d'Exploitation Routier de Toul.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Monsieur le Maire de la commune de Boucq,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 28 janvier 2026

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructure et Mobilité



THIERRY DURAND

Thierry DURAND
2026.01.29 09:57:22 +0100
Ref:10329335-15574897-1-D
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité